

Rapport évolutif

Analyse des impacts de la mondialisation sur l'éducation au Québec

Rapport 2 — Mondialisation et intégration des systèmes d'études supérieures : mythes ou réalité?

2^{ème} Partie : L'internationalisation de l'éducation: un outil au service du rayonnement du Québec dans le monde



Laboratoire d'étude
sur les politiques publiques
et la mondialisation

Sophie Morin, MA
Relations internationales

Août 2006



Université du Québec
**École nationale
d'administration
publique**

INTRODUCTION

L'internationalisation n'est pas synonyme de mondialisation. Celle-ci est davantage un processus dynamique à caractère discontinu qui intègre progressivement les économies et les sociétés grâce aux flux technologiques et aux échanges commerciaux¹. L'internationalisation peut être envisagée comme une réaction à la mondialisation, une réponse logique et un résultat tout à la fois. L'internationalisation réfère aux échanges économiques, politiques, culturels et autres, entre les nations, et aux relations qui en résultent, qu'elles soient pacifiques, conflictuelles, ou concurrentielles. À l'égard de l'éducation, il faut ajouter « la dimension internationale et interculturelle dans l'enseignement et l'apprentissage, la recherche et les fonctions de service d'une université » (Knight, 1995).

L'internationalisation de l'éducation supérieure, et les défis qui y sont liés, incitent les pays et les États fédérés comme le Québec à s'adapter aux effets de la mondialisation par l'internationalisation des programmes d'études. Ceci a pour conséquence le renforcement des stratégies de recherche et l'atteinte d'un niveau d'efficacité plus élevé dans l'offre des services en éducation supérieure. De quelle manière procède l'État québécois pour s'intégrer dans les grands ensembles internationaux de l'éducation supérieure en émergence ?

Le premier volet de ce rapport intitulé *Les grands ensembles internationaux*, publié en mars 2006, a permis de présenter et d'analyser, dans trois grandes régions, le contexte mondial de l'internationalisation des systèmes d'études supérieures et le processus d'intégration en cours. Deux tendances ont alors été signalées. L'intégration des systèmes d'études supérieures, conséquence de l'internationalisation, revêt une dimension économique très importante.

La mondialisation favorise la concurrence et le commerce des services, y compris en éducation supérieure. La seconde tendance correspond à la convergence des politiques publiques dans les États des trois régions étudiées: l'Asie-Pacifique, l'Europe et l'Amérique du Nord. L'internationalisation des études supérieures, caractérisée par la formation, par la reconnaissance des diplômes et par l'uniformisation des programmes d'enseignement, est à l'origine de cette convergence des politiques.

Dans ce deuxième volet, la première partie présentera l'internationalisation de l'éducation supérieure au Québec. Il sera question des différentes formes qu'elle prend et des défis qui y sont liés. La seconde portera sur les activités internationales des universités québécoises, la troisième s'attardera à deux politiques d'éducation: la *Stratégie de l'internationalisation de l'éducation et la Politique québécoise à l'égard des universités*. Enfin, la quatrième et dernière partie de ce rapport mettra l'accent sur la nouvelle approche de l'internationalisation de l'éducation qui semble se dégager de la *Politique internationale du Québec*, rendue publique en juin 2006 par le gouvernement québécois.

1 L'INTERNATIONALISATION DE L'ÉDUCATION ET LE QUÉBEC

Les activités internationales en éducation au Québec reposent sur différents aspects, communs aux systèmes d'éducation à travers le monde, et qui épousent, grosso modo, le modèle internationaliste que nous connaissons. Ce modèle se décline sous plusieurs formes dont il faut tenir compte pour bien évaluer son expression au Québec. Même si les systèmes nationaux d'éducation ont longtemps évolué de façon isolée, il en va tout autrement depuis les années 1950. La fin de l'isolement des systèmes d'éducation, provoquée par les mouvements internationalistes de certains pays, a été précipitée par la mondialisation.

La situation géographique joue un rôle important dans l'internationalisation de certains espaces régionaux, comme nous l'avons vu dans le rapport précédent, en Europe et en Asie. La langue intensifie aussi certaines différences, comme c'est le cas entre la Francophonie et le Commonwealth, deux espaces culturels et politiques où les pays ont adopté des attitudes propres en éducation supérieure. Le système français considère l'internationalisation comme une occasion d'ouverture des universités sur le monde en mettant l'accent sur l'aspect public ainsi que sur l'équité et l'accessibilité. Quant au système universitaire australien, représentatif du modèle anglo-saxon, privilégie les activités internationales grâce aux revenus financiers qu'elles procurent. Ce type d'activités relève davantage de la sphère marchande, ce qui l'éloigne du système français (CSE, 2005).

L'accueil d'étudiants étrangers (mobilité des personnes) est une activité bien connue de l'internationalisation: sa progression est constante. Ce qui est qualifié « d'activité transnationale » à l'UNESCO et de « consommation à l'étranger » à l'OMC se transforme en un véritable enjeu pour les différents systèmes d'éducation et plus largement pour les grands ensembles universitaires de ce monde. En 2002, deux millions d'étudiants poursuivaient leur formation hors de leur pays d'origine, dont un million dans les pays anglophones. De ce nombre, 583 000 étudiants fréquentaient les universités américaines (Buhler, 2004).

L'offre de programmes à l'étranger (mobilité des programmes, enseignement transfrontalier) prend lui aussi beaucoup d'ampleur. Auparavant, l'ouverture de campus à l'étranger s'effectuait essentiellement dans les pays en voie de développement. Ce type d'activité demeure, mais toutefois l'ouverture de campus dans des « marchés plus lucratifs » est également en forte progression. À cet égard, le Québec ne fait pas exception, l'organe lui

aussi vers des marchés comme l'Asie centrale et l'Asie de l'est. Les programmes à l'étranger peuvent également prendre la forme de cours en ligne. L'enseignement à distance, qui est bien connu au Québec avec la TÉLUQ, est plus accessible par l'utilisation d'Internet et par le développement accéléré des nouvelles technologies. Cette forme d'enseignement est en expansion et les données disponibles indiquent que le marché mondial de l'enseignement supérieur serait passé de 97 millions à 3,9 milliards de dollars U.S. entre 1996 et 2002 (Laval, 2003).

L'internationalisation de la formation constitue une autre forme qui bouleverse les programmes universitaires et les curriculums classiques. Il faut dorénavant s'ouvrir au monde, porter notre regard vers le reste de la planète pour mieux mesurer les conséquences de la mondialisation. Internationaliser les programmes signifie une ouverture aux autres cultures par l'acquisition de compétences et de connaissances qui permettra une meilleure compréhension des réalités culturelles et des enjeux mondiaux.

Ces différentes formes de l'internationalisation génèrent également de grands défis comme ceux liés à la mobilité des personnes et de leurs connaissances, ce qui met à l'avant-plan le savoir et son importance dans le développement économique, social et culturel. En plus d'être une source de revenus importante pour les universités, la mobilité représente pour certains pays et États fédérés, dont le taux de natalité est relativement faible, le recrutement non seulement d'étudiants au statut temporaire, mais de potentiels immigrants qualifiés.

La formation revêt également un enjeu important car celle-ci subit des modifications profondes dans le but de répondre aux exigences de l'internationalisation, particulièrement eu égard à la diversité linguistique et culturelle. Par contre, cette formation « multiforme » pourrait se traduire par l'occidentalisation massive de l'enseignement supérieur (CSE, 2005) exercée

par certains pays dont les ressources financières et humaines sont importantes. Cet enjeu démontre toute la fragilité des aspects identitaires et culturels véhiculés par l'éducation.

L'assurance-qualité est un enjeu plutôt discret, mais aux conséquences majeures. Effectivement, l'internationalisation qui touche les activités liées à l'éducation supérieure obligera la mise en place d'un mécanisme d'homologation international pour la reconnaissance des diplômes. Ce mécanisme attestera de la qualité de la formation et protégera les institutions dans leur offre de services et le lien de confiance établi par les personnes qui bénéficient de cette formation. Par contre, ce mécanisme d'homologation exerce une pression sur les établissements universitaires et met leur autonomie au défi quant au processus lié à l'obtention des diplômes.

2 LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES² ET L'OUVERTURE AU MONDE

Les universités québécoises internationalisent leurs programmes et intègrent de plus en plus la mobilité étudiante et professorale ainsi que la formation transfrontalière. Ces activités existent depuis un bon moment, mais depuis quelques années, elles se trouvent au cœur des stratégies d'internationalisation et témoignent de l'adaptation des universités face à la mondialisation.

2.1 La recherche universitaire

La transformation des activités universitaires a pour conséquence de donner une place de plus en plus importante à la recherche qui accroît sensiblement la notoriété des institutions. Une véritable synergie enrichit la recherche et l'enseignement, depuis les années 1960 (Buhler, 2004). Cette synergie prend d'ailleurs de l'importance au sein de l'économie du savoir, privilégiée par l'OCDE. Les grandes universités n'ont pas hésité à investir la recherche et à y accorder une grande priorité. Les universités québécoises

ne font pas exception. Par contre, les ressources financières pourraient expliquer en partie l'écart important accusé par rapport à certaines universités, notamment aux États-Unis³.

Au Québec, le niveau d'intégration et la pratique de partenariat en recherche internationale demeurent relativement faibles dans certains secteurs, comme les sciences appliquées et les arts. Les professeurs du secteur des sciences humaines possèdent le réseau international le plus développé (CSE, 2005). Les activités internationales en recherche sont importantes pour les professeurs dans une proportion de 48,8 %⁴ (Bertrand, 2004). Toutefois, en 2002-2003, moins de 8 % des professeurs auraient effectué une demande d'aide financière auprès d'un organisme subventionnaire international⁵. Il faut cependant mentionner que certains professeurs, qui exercent des activités internationales en recherche, ne sollicitent pas nécessairement les organismes subventionnaires.

2.2 La mobilité des personnes

La mobilité étudiante et professorale est en pleine progression un peu partout dans le monde. Qu'en est-il au Québec ? Plusieurs facteurs expliquent la décision d'un étudiant d'effectuer des études à l'étranger : la proximité géographique, la recherche d'une expérience profitable pour la vie professionnelle, l'enrichissement personnel. Ces facteurs rendent aussi compte de la décision de s'inscrire dans une université québécoise. Si la majorité des étudiants étrangers choisissent comme premières destinations les États-Unis et le Royaume-Uni, pour la renommée de leurs universités, un grand nombre opte également pour le Canada où ils viennent chercher une formation de qualité allié à des frais de scolarité moins élevés (Mazzarol, 2001).

D'autres facteurs, comme la réputation du pays et la sécurité sont également pris

en considération par les étudiants (Prairie Research Associates, 2004). La découverte d'une autre culture et l'apprentissage de méthodes de travail différentes, ainsi que le développement d'habilités personnelles font également partie des acquis recherchés à la fin de leur séjour. Par contre, les étudiants étrangers éprouvent souvent des problèmes financiers dus à de maigres ressources personnelles et à l'insuffisance des bourses offertes par les pays d'origine et d'accueil. La question financière affecte également les étudiants québécois désireux d'aller à l'étranger. La crainte de l'endettement, augmenté par des frais de scolarité souvent supérieurs et un taux de change à ne pas négliger, freine leur projet de formation.

L'accueil d'étudiants étrangers au Québec constitue l'activité principale des universités québécoises dans l'internationalisation de la formation universitaire. L'ensemble du réseau universitaire possède les infrastructures nécessaires pour accueillir très adéquatement les 19 922 étudiants recensés au Québec en 2004 (CSE, 2005). Ce chiffre est en constante progression, ce qui est bon signe pour les universités du Québec.

La provenance de ces étudiants donne un bon aperçu des points d'ancrage à l'international du réseau universitaire québécois. Ainsi, pour 2003, les étudiants étrangers au Québec étaient principalement originaires de France, des États-Unis, du Proche-Orient et d'Extrême-Orient, d'Afrique, d'Amérique Latine et de l'Union européenne. Précisons que les universités francophones accueillent surtout les étudiants d'Afrique et de France alors que les universités anglophones reçoivent principalement les étudiants des États-Unis, du Proche-Orient et de l'Extrême-Orient (CSE, 2005).

La mobilité des personnes vise également les professeurs : il s'agit là d'un aspect tout aussi important dans le développement des activités internationales des universités.

Les projets de recherche des professeurs, ainsi que leur enseignement y contribuent. La mobilité des professeurs se traduit par la participation à des conférences internationales, l'accueil dans une université étrangère en tant que professeur invité, ou en tant que chercheur en vertu de programmes d'échanges et d'ententes ou bien lors d'une année sabbatique.

La mobilité professorale souffrirait d'un manque de soutien financier qui limiterait grandement le déploiement de ce type d'activités. Seulement deux programmes financiers s'offrent aux professeurs : le Centre de Coopération interuniversitaire franco-québécois (CCIFQ) administre un programme dont le but est précisément de soutenir les échanges de professeurs et d'œuvrer dans la mise en place de cursus plus intégrés. Les professeurs peuvent également intégrer le programme *Fulbright*⁶ qui permet à ceux-ci un séjour à l'étranger. L'Université de Montréal possède un programme de financement de la mobilité professorale partagé avec les universités partenaires. Si l'accueil d'étudiants étrangers a des retombées positives pour le Québec, la mobilité des professeurs est tout aussi cruciale pour le rayonnement des institutions universitaires et plus largement de l'État québécois dans le monde. Les étudiants et les professeurs étrangers deviennent de précieux « ambassadeurs » du Québec quand ils retournent dans leur pays d'origine, et c'est un acquis important pour le gouvernement du Québec et pour les universités.

2.3 La formation transfrontalière

L'internationalisation de l'éducation consiste également à la formation transfrontalière qui se traduit par la mobilité des programmes et de la formation. Il s'agit en fait des programmes « franchisés », de la formation

à distance, de l'installation, dans un autre pays, d'un campus universitaire (campus satellite) et des jumelages interuniversitaires. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en 2004 les universités canadiennes ont peu dispensé de programmes de formation transfrontalière. Il en est tout autrement des universités des États-Unis, de l'Australie et du Royaume-Uni (OCDE, 2004).

Une enquête de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) en 2000 révèle qu'en 1999, 42 % des 66 établissements universitaires canadiens pratiquaient l'exportation de programmes éducatifs et 62 % de ces établissements enregistraient un niveau d'activité internationale plutôt faible. Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) établissait qu'à l'automne 2003 les institutions universitaires avaient offert de la formation transfrontalière à 1723 étudiants.

Quelque soit l'angle retenu, un consensus émerge : les activités transfrontalières sont effectivement peu nombreuses au Canada, mais elles tendent à se développer au gré des mesures incitatives adoptées autant du côté des institutions que du côté du gouvernement. La pratique de la formation à l'étranger comporte beaucoup de difficultés administratives et logistiques comme la reconnaissance des acquis, la qualité du diplôme, et les coûts associés au déplacement de professeurs.

L'offre de programmes à l'étranger est limitée et, jusqu'à maintenant, ce sont essentiellement des programmes de formation en administration qui sont offerts. La Télé-Université (TÉLUQ) offre toute une gamme de programmes de formation à distance disponible partout dans le monde. En ce qui concerne l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), qui émet un diplôme à la fin de la formation, l'enseignement en administration s'effectue dans divers pays comme le Maroc et la Chine. L'Université

du Québec à Montréal (UQAM) dispense également le même type de programmes de formation dans certains pays d'Afrique, d'Amérique Latine, du Moyen-Orient et d'Europe. Dans le cas de l'UQAM, le diplôme est décerné conjointement avec l'université partenaire du pays d'accueil. La formation transfrontalière peut être également ponctuelle. Elle s'adresse à des étudiants mais principalement à des fonctionnaires et à des professionnels issus de différents pays, particulièrement des pays émergents et en développement. Ce type de formation peut prendre la forme de contrats entre l'université et les instances locales ou d'ententes de coopération. L'École nationale d'administration publique (ÉNAP) est un bon exemple d'institution qui offre de la formation ponctuelle à l'étranger.

2.4 L'internationalisation des programmes d'études

L'internationalisation de la formation est au centre des activités des établissements universitaires et elle en constitue la porte d'entrée pour les étudiants québécois. Une refonte importante des cours et des programmes d'études est nécessaire et celle-ci constitue un exercice relativement complexe. En fait, les institutions profitent généralement de la période de révision des programmes pour y inclure une composante internationale. Certains programmes comme le droit, les relations internationales, l'administration publique et l'économie ont déjà franchi cette étape. Par contre, pour d'autres programmes, le lien à établir entre international et formation est moins évident, ce qui pose une limite à l'internationalisation des programmes d'études. Bien souvent les stages à l'étranger constituent alors le seul volet international de la formation des étudiants.

Comme nous venons de le constater, les activités internationales des universités se déclinent dans plusieurs secteurs. Cependant, le recrutement des étudiants étrangers

demeure le plus important. Il est vrai que ce secteur exige moins d'investissements financiers et humains comparativement à la formation transfrontalière.

3 LES STRATÉGIES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS EN MATIÈRE D'INTERNATIONALISATION DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

Au Québec, tout comme au Canada, plusieurs organismes et ministères ont mis sur pied des politiques et des stratégies en internationalisation de l'éducation. Cela ne veut pas dire que les compétences constitutionnelles en matière d'éducation supérieure soient partagées. Les ministères fédéraux et les organismes qui s'y impliquent ont mis sur pied divers programmes en vue de favoriser l'internationalisation des études supérieures par le soutien et la promotion des institutions universitaires canadiennes à l'étranger.

Par exemple, Industrie Canada, par l'entremise de quelques organismes subventionnaires comme le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), octroie des subventions aux professeurs-chercheurs. Ces activités contribuent au développement de la recherche internationale. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) administre quant à lui des programmes qui visent à soutenir la mobilité étudiante et à promouvoir l'enseignement et la formation des universités canadiennes ailleurs dans le monde.

Au Québec, l'éducation interpelle plusieurs ministères et organismes. Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) est chargé de veiller aux conditions d'admission des étudiants sur le territoire québécois. Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) administre certains organismes subventionnaires dans le domaine de la recherche. Le ministère des

Relations Internationales (MRI) a le mandat de planifier, d'organiser et de diriger les actions internationales du gouvernement y compris en éducation. Trois organismes participent également à l'internationalisation de l'éducation : l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), l'Office Québec-Amérique pour la jeunesse (OAQJ) et l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (AQWBJ).

3.1 La Stratégie de l'internationalisation de l'éducation

C'est le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) qui est responsable, entre autres, de l'élaboration des politiques en matière d'éducation, comme le financement des universités, le mode d'accueil des étudiants étrangers et l'imposition des droits de scolarité. Il est opportun de se pencher sur deux politiques qui contribuent à l'internationalisation de l'éducation.

La *Stratégie de l'internationalisation de l'éducation* (2000) vise plusieurs secteurs d'activités qui tendent vers le même objectif : internationaliser les programmes de formation à tous les niveaux d'enseignement. Cette approche intégrée s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec d'assurer le rayonnement de l'État sur la scène internationale. En effet, malgré la tradition d'activités internationales au sein des universités et du ministère, il paraissait important pour celui-ci d'élaborer une nouvelle politique pour tenir compte des mutations sociales, culturelles, politiques et économiques provoquées par la mondialisation.

Pour réaliser cette politique, le gouvernement a misé sur la collaboration non seulement des différents acteurs du milieu de l'enseignement, mais également des autres ministères dont certaines activités sont rattachées à l'éducation. Ce partenariat démontre que le secteur de l'éducation, domaine du MELS, est également pris en charge par plusieurs ministères. Cette

approche horizontale, encore plus affirmée, a pour but de permettre au Québec de s'imposer en éducation sur la scène internationale.

La politique d'internationalisation du MELS se divise en plusieurs axes qui correspondent aux activités exercées par les universités. L'axe de la formation consiste à internationaliser les programmes en y incluant l'apprentissage de langues étrangères et par l'offre de stages dans d'autres pays. L'objectif est de former des citoyens « porteurs de valeurs humanistes et démocratiques, capables d'évoluer de manière responsable dans un marché du travail et un monde globalisé » (MEQ, 2000).

Au chapitre de la mobilité se déploient la diffusion des connaissances, l'accueil et l'envoi d'étudiants et de professeurs à l'étranger. L'exportation du savoir-faire cherche à appuyer la présence des établissements d'enseignement à l'étranger et ailleurs au Canada. L'objectif est de « mettre en place les conditions pour rendre accessibles le savoir-faire et les programmes québécois d'éducation et de formation à un plus grand nombre de partenaires canadiens et internationaux » (MEQ, 2000).

Ces deux derniers volets de la stratégie correspondent plus étroitement aux activités commerciale et concurrentielle. Par leur objectif, les volets « mobilité » et « exportation du savoir-faire » qui apparaissent dans la stratégie se rapprochent de la tendance commerciale qui caractérise le secteur de l'éducation supérieure.

Enfin, le rayonnement et le positionnement du Québec sur la scène internationale visent essentiellement à faire connaître les compétences en éducation des établissements québécois. Une des actions de ce volet prévoit la participation de l'État québécois aux rencontres ministérielles et forums internationaux, ce qui mérite d'être soulevé, compte tenu des récents

développements quant au rôle que pourra dorénavant jouer le Québec à l'UNESCO.

3.2 La politique québécoise à l'égard des universités

La politique à l'égard des universités est également révélatrice des ambitions internationales du Québec. Celle-ci a pour but de réaffirmer l'importance qu'occupent les universités dans le développement de la société ainsi que d'établir un cadre de référence pour les grandes orientations retenues. D'emblée, cette politique publique s'inscrit dans un contexte mondial où les défis liés à l'économie et à la politique doivent être pleinement intégrés aux objectifs des établissements universitaires québécois. Le gouvernement y rappelle la mission première des universités : participer au développement humain et social. Il y ajoute une autre cible qui est celle du rôle stratégique que doivent maintenant jouer les universités dans le positionnement du Québec. Elles ont comme mandat de contribuer au développement économique, social et culturel du Québec. Dans cette politique, le ton est donné : les universités québécoises doivent être soutenues dans leur cheminement vers l'excellence. Cette finalité témoigne de l'influence de certains acteurs sur la vocation des universités. Ce fait oblige le Québec à réagir pour ne pas délaissé les valeurs fondatrices de ces grandes institutions.

La politique des universités est également sensible à d'autres facteurs d'ordre international directement liés à l'avenir des systèmes éducatifs des États. La société du savoir est devenue au fil des décennies un élément incontournable du développement des universités et plus largement du développement d'une société hautement instruite. Cette société du savoir est dorénavant possible grâce à l'utilisation des nouvelles technologies et à l'avènement d'outils de communication comme Internet.

Comme le défend l'UNESCO (UNESCO, 2005), la diversité dans les connaissances et le rapprochement des savoirs du monde entier exige le partage et la diffusion, qui sont des aspects fondateurs de la société du savoir.

Le financement des universités, qui est un autre élément de la politique, prend alors des allures quelque peu paradoxales. En effet, il est clairement établi que la société du savoir, gage de réussite économique, culturelle et sociale, implique de réinvestir en éducation supérieure. C'est d'ailleurs le seul moyen pour l'État québécois de faire face aux défis liés à cette société du savoir. En contrepartie, précise la politique, l'État possède des ressources limitées et sa mission gouvernementale l'oblige à tenir compte de réalités tout aussi importantes que le financement de la santé. Le dilemme de l'État québécois, qui possède des ressources limitées, apparaît nettement : comment alors « financer » la société du savoir ?

La politique suggère que des partenariats pourraient être intéressants dans le secteur de la recherche. D'autres éléments de réponse peuvent être tirés des pratiques de certains autres systèmes d'éducation supérieure dans le monde, qui pourraient inspirer le gouvernement du Québec. La recherche est maintenant au centre des activités des universités et les programmes de formation, ainsi que l'enseignement, y sont directement rattachés. Ce secteur reçoit, dans certains pays, un important financement et l'approche qui y est développée contribue même à « privatiser » certaines activités de recherche. Exemple de cette pratique aux États-Unis grâce à la loi de 1980, dite *loi Bayh-Dole*, les universités sont autorisées à breveter leurs découvertes et à en tirer des revenus par l'intermédiaire de sociétés commerciales. Les États-Unis ainsi que certains autres pays comme le Japon et la Corée du Sud

autorisent l'accès au financement privé à l'ensemble des activités offertes dans leurs universités.

4 UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'INTERNATIONALISATION DE L'ÉDUCATION AU QUÉBEC ?

Les politiques publiques en matière d'éducation sont la base de l'internationalisation de l'éducation au Québec. Elles guident le gouvernement et les différents acteurs dans ce secteur. Cependant, la *Politique internationale du Québec* du MRI, publiée en 2006, vient ajouter des éléments relativement nouveaux. Cette politique appuyée par l'ensemble des ministères dont celui de l'Éducation réaffirme l'importance de l'internationalisation des activités éducationnelles et de son impact bénéfique pour la société québécoise. Ainsi, une des priorités du gouvernement actuel consiste à « mettre le savoir, l'innovation et l'éducation au cœur de l'action internationale du Québec » (MRI, 2006). De plus, l'énoncé du MRI vient renforcer les aspects économiques rattachés à l'internationalisation de l'éducation qui apparaissent dans les politiques québécoises analysées dans le présent document. L'éducation devient également un moyen au service du Québec pour atteindre les objectifs de la *Politique internationale*, qui cible les nouveaux pôles économiques et l'intégration internationale accrue du commerce comme deux tendances lourdes, auxquelles le gouvernement québécois doit porter une attention toute particulière.

Cette politique contribue à une approche différente de l'internationalisation des études supérieures et un certain nombre de facteurs inhérents à la mondialisation expliquent ce changement.

4.1 Des politiques sous influences

Les politiques publiques en matière

d'éducation supérieure, dont il a été question jusqu'à maintenant, ont été élaborées sous une nouvelle dynamique mondiale où l'influence de l'agenda politique, exercée par différents acteurs de l'espace *géo-académique*⁷ international, est manifeste. Ces acteurs sont essentiellement les États, y compris les États fédérés, les organisations internationales, la société civile et les universités qui jouissent d'une grande autonomie.

Le phénomène de la mondialisation fait ressortir l'importance pour les États fédérés de veiller plus étroitement à leurs compétences exclusives sur la scène internationale et plus spécifiquement à l'intérieur des organisations internationales et régionales. Au Québec, ce rôle accru de l'État fédéré sur la scène mondiale est réaffirmé dans *La politique internationale*.

Il faut également prendre en compte le paysage idéologique universitaire construit à partir de plusieurs traditions (Buhler, 2004). Mise à part la tradition idéaliste fondée sur la pleine liberté académique (l'université *humboldtienne*) qui a inspiré de nombreux pays, deux autres traditions s'inscrivent davantage dans le sillage actuel de l'internationalisation de l'éducation. La tradition « fonctionnaliste » (présente dans les pays anglo-saxons), où le rôle de l'État est secondaire, place les universités au service de la communauté qui doivent s'adapter au contexte qu'exerce ainsi la fonction utilitariste. La tradition « agence publique » fait référence à l'université en tant que composante du service public. Même si ces deux traditions sont toujours présentes dans le monde universitaire, l'approche fonctionnaliste semble vouloir dominer l'espace international de l'éducation, car plusieurs gouvernements adhèrent au concept d'université utilitariste.

CONCLUSION

Ce rapport a permis de constater que la vision du gouvernement du Québec, en ce qui concerne l'internationalisation de l'éducation, a pris une nouvelle orientation. Celle-ci souscrit davantage aux exigences économiques comme la compétitivité et la croissance. Dans ce sens, la politique d'internationalisation de l'éducation du MELS tranche clairement avec les objectifs en éducation de la nouvelle politique internationale du MRI. Ainsi, il y a un changement important dans le discours sur le rôle de l'éducation dans le monde : être un instrument au service du développement économique et du rayonnement du Québec.

Le gouvernement du Québec semble vouloir s'aligner sur les stratégies d'internationalisation de l'éducation élaborées par certains acteurs (États, organisation, universités...) qui dominent actuellement l'espace *géo-académique*. Formé par de grands ensembles régionaux, cet espace se caractérise par une offensive de l'offre des services éducationnels, menés par des pays dont la vision internationale se traduit par une instrumentalisation de l'éducation au service de l'économie.

L'internationalisation est perçue comme une ouverture sur le monde, une occasion de découvrir des cultures différentes et de mieux comprendre les enjeux mondiaux. Dans la pratique, l'internationalisation de l'éducation supérieure met en place un véritable marché d'exportation et d'importation de produits et de services universitaires. La volonté des établissements universitaires d'implanter des campus satellites à l'étranger en est un exemple éloquent. À la lecture des politiques en éducation internationale, le Québec s'engage sur le chemin de l'internationalisation. Cependant, face à la pression économique mondiale et aux stratégies agressives de certains pays en matière d'éducation supérieure, ne devrait-il pas, dans l'intérêt de son objectif

de positionnement et de rayonnement, favoriser des regroupements régionaux ainsi que des partenariats avec d'autres États fédérés en matière d'éducation ? Une question à laquelle il serait judicieux d'apporter des éléments de réponse, car le rôle des États fédérés et des gouvernements régionaux est plus que jamais déterminant dans l'internationalisation de l'éducation supérieure.

Il faudra également s'attarder à un autre enjeu d'importance : la place de l'éducation supérieure au sein des organisations comme l'OMC et l'UNESCO. L'avenir de l'internationalisation de l'éducation des études supérieures risque d'être écartelé entre ces deux organismes aux visions diamétralement opposées. Quelques questions viennent ainsi alimenter notre réflexion pour une prochaine analyse. Quelle instance internationale serait en mesure de prendre en charge le secteur de l'éducation supérieure ? En quoi l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC peut-il bouleverser les systèmes d'éducation ? Quel rôle pourrait jouer l'UNESCO dans l'internationalisation de l'éducation supérieure ? Celui-ci pourrait-il être inspiré par les récents développements sur la protection des diversités culturelles ? Voilà des questions auxquelles nous tenterons de répondre dans le prochain rapport évolutif en éducation.

NOTE

¹ Pour une définition complète de la mondialisation veuillez consulter le site du LEPPM, <http://www.leppm.ensp.ca>

² L'internationalisation des activités éducationnelles touche également les études collégiales. Même si celles-ci s'insèrent dans le terme «études supérieures», nous analyserons le phénomène d'internationalisation, dans le cadre du présent rapport, seulement dans la perspective des universités, directement touchées par les mécanismes de la mondialisation. L'analyse des études collégiales fera l'objet d'un rapport ultérieur.

³ L'Université privée John Hopkins a reçu, par l'entremise d'un programme spécifique au pays, environ 992 millions U.S.D. en 2001 de fonds publics de recherche.

⁴ Les professeurs interrogés dans le cadre de l'enquête dont nous citons les résultats dans le présent travail.

⁵ Les professeurs affirment par ailleurs avoir effectués, dans une proportion de 47,3 %, une demande de subvention à un organisme fédéral. Cette proportion est de 33,8 % pour les organismes québécois.

⁶ Ce programme binational entre les États-Unis et le Canada est également offert aux étudiants et aux chercheurs des cycles supérieurs.

⁷ Pour la définition du terme *géo-académique*, veuillez consulter le premier volet du rapport évolutif, publié en mars 2006.

Bibliographie

Association des universités et collèges du Canada et Jane Knight. 2000. *Progression et promesse: rapport de l'AUCC sur l'internationalisation des universités canadiennes*. Ottawa: Association des universités et des collèges du Canada.

Bertrand, Denis. 2004. *Diversité, continuité et transformation du travail professoral dans les universités québécoises (1991 et 2003)*. Sainte-Foy: Conseil supérieur de l'éducation.

Buhler, Pierre. 2004. « Universités et mondialisation. » *Commentaire*, numéro 106.

Conseil supérieur de l'éducation. 2005. *L'internationalisation: nourrir le dynamisme des universités québécoises*. Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Knight, Jane. 1995. *L'internationalisation dans les universités canadiennes: le nouveau paysage*. Ottawa: Association des universités et des collèges du Canada.

Laval, Christian. 2003. *L'école n'est pas une entreprise; le néo-libéralisme à l'assaut de l'enseignement public*. Paris: La Découverte.

Mazzarol, Tim et autres. 2001. *Perceptions, Information and Choice: Understanding how Chinese Students Select a Country for Overseas Study*. Canberra: Australian Education International.

Ministère de l'Éducation. 2000. *Stratégie de l'internationalisation de l'éducation*. Québec : MEQ.

Ministère de l'Éducation. 2002. *Pour réussir l'internationalisation de l'éducation...une stratégie mutuellement avantageuse*. Québec: MEQ.

Ministère de l'Éducation. 2002. *Politique québécoise à l'égard des universités: pour mieux assurer notre avenir collectif*. Québec: MEQ.

Ministère des Relations Internationales. 2006. *Politique internationale du Québec: la force de l'action concertée*. Québec: MRI.

Prairie Research Associates. 2004. *Le Canada au premier rang: L'enquête de 2004 sur les étudiants étrangers*. Ottawa: Bureau canadien de l'éducation internationale.

Organisation de coopération et de développement économiques. 2004. *Internationalisation and Trade in Higher Education: Opportunities and Challenges*. Paris: OCDE.

UNESCO. 2005. *Vers les sociétés du savoir*. Paris: UNESCO.



Laboratoire d'étude
sur les politiques publiques
et la mondialisation

Le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation a été créé en 2004 par une entente de partenariat entre le Ministère des Relations internationales et l'ENAP. Le Laboratoire est un lien de veille et d'analyse consacré à l'étude des effets de la mondialisation sur le rôle de l'État, et sur les politiques publiques au Québec, et ce sur les enjeux d'ordre culturel, économique, environnemental, de santé, d'éducation et de sécurité. Il est apparu essentiel de répondre à cette préoccupation des impacts de la mondialisation sur la vie des institutions, des entreprises et de la société québécoise.

Direction scientifique : Nelson Michaud, Ph. D.
Directeur associé : Paul-André Comeau

Pour plus d'information ou si vous avez des renseignements à nous transmettre, vous pouvez contacter :

Véronique Dumesnil, adjointe du Laboratoire
Téléphone : (418) 641-3000 poste 6467
veronique.dumesnil@enap.ca ou leppm@enap.ca

Les publications du Laboratoire peuvent être consultées sur le site Internet :

<http://www.leppm.enap.ca>



Université du Québec
**École nationale
d'administration
publique**

© Copyright ENAP — LEPPM 2006. Tous droits réservés.

Aucun élément du contenu du présent document ne peut être utilisé, reproduit ou transmis, en totalité ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite d'ENAP — LEPPM. Pour solliciter cette permission ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser à leppm@enap.ca